

**DELIBERATION****N ° 2026-71****Publié le :****Objet :**

*Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport, de distribution et de canalisations particulières de gaz 2026*

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE SEPTEMBRE à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Conseillers municipaux en exercice : | 27 |
| Présents :                           | 18 |
| Absent (s) :                         | 1  |
| Excusé (s) :                         |    |
| Procuration (s) :                    | 8  |
| Quorum nécessaire :                  | 14 |

**Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent**

**Adjoints municipaux présents :**

BRISPOT John - CHIAPELLO Amandine - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - GUIOT-PICQUART Sandrine

**Conseillers municipaux présents :**

VERMAND Marie-Hélène – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – BRUN Karl – CLAVIER Vincent - PRIEUR Stéphanie FERRETTO-REGGI Nicolas – VERCELLONI David

**Absents représentés (8) :**

SCHMITT Patrick a donné procuration à HERBEL Joseph  
DURAND Valérie a donné procuration à VERMAND Marie-Hélène  
MARCHÉ Sandrine a donné procuration à CHIAPELLO Amandine  
ROUSSEAU Milena a donné procuration à GUIOT-PICQUART Sandrine  
CLÉMENT-PASSONI Marie a donné procuration à TORRI Yvette  
CORINO Pierre a donné procuration à VERCELLONI David  
GARCIA Christine a donné procuration à PRIEUR Stéphanie  
COMBIER Julie a donné procuration à CLAVIER Vincent

**Absents (1) :**

MONDON Dimitri

**Secrétaire de séance :** Dylan WASTEELS

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil des règles de calcul des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières, codifiées aux articles R. 2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose de fixer le montant de la redevance due au titre de l'année 2025 pour l'occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz et par les canalisations particulières de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année 2025.

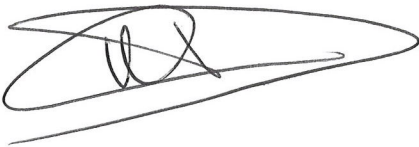
La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Il propose que la redevance due au titre de 2026 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 44 %.

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ADOPTER** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport, de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Secrétaire de séance  
Dylan WASTEELS



Pour extrait conforme,  
Le Maire

Alain RAVANELLO

